

Initiatives ministérielles

en ait conté quelques-unes dans sa circonscription aussi. Ceci m'amène à lui poser une ou deux questions.

Il parle de ce qu'il perçoit comme des répercussions négatives sur ses électeurs, en fait, sur tous les Terre-Neuviens, mais je ne l'ai pas entendu parler, comme j'en parlerai lors de mon intervention, de notre grand soulagement de voir que les prestations aux pêcheurs ne sont pas touchées par le projet de loi. Est-il oui ou non en faveur du maintien des prestations aux pêcheurs?

Deuxièmement, il a parlé de l'accès au régime d'assurance-chômage. S'il examine le projet soumis au Parlement, il constatera que la période d'admissibilité des habitants de Bonavista—Trinity—Conception ne sera pas prolongée, mais que ces Canadiens pourront quand même profiter de la Planification de l'emploi, de tous les programmes qui découleront de la réforme ainsi que des programmes comme le Développement des collectivités et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Mon collègue a, il me semble, très bien suivi les consignes de son parti en s'opposant aux mesures progressives que le gouvernement a proposées pour mettre le programme d'assurance-chômage à l'heure du XXI^e siècle. Je me demande s'il pourrait profiter des quelques moments qui restent pour se rétracter et relater à ses électeurs les excellentes histoires qu'il nous a racontées.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je suis sûr qu'il arrive parfois à chacun des députés de se lever sans savoir exactement ce qu'il va dire. Mais cette fois-ci je suis enchanté d'intervenir pour répondre à mon collègue, le député de South Shore.

Il est vrai qu'en tant que marins, nous avons beaucoup d'intérêts en commun. Il est intéressant que le député m'ait accusé d'observer des consignes de mon parti. Je siége comme libéral et comme membre de l'opposition officielle mais, lorsque j'ai parlé d'assurance-chômage ce matin, je représentais non seulement 8 000 personnes qui ont pris le temps de me dire, ainsi qu'à la Chambre, qu'elles n'étaient guère satisfaites des changements apportés à l'assurance-chômage, mais aussi les Canadiens qui se soucient de leur avenir et qui essaient de survivre. Ce sont eux dont la Chambre devrait se préoccuper. Je peux vous dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre,

avons leur bien-être à coeur et que nous n'allons pas les abandonner.

Je peux également dire au député que j'ai lu le *Chronicle-Herald* en revenant de ma circonscription. Le député qui m'a critiqué et qui m'a demandé pourquoi je suivais les consignes de mon parti sans tenir compte des grands avantages de l'assurance-chômage a lui-même un problème en matière de pêches, comme nous le savons tous, et je crois qu'il en conviendrait lui-même. Le journal d'hier cite les propos qu'il a tenus pour admonester son propre gouvernement, parce qu'il voulait que le Programme Développement des collectivités soit étendu à sa circonscription pour régler certains des problèmes créés par la politique de son gouvernement. Je suis enchanté de répondre à ce genre de questions. En effet, je peux parler et suivre la ligne de mon parti tout en représentant les Canadiens peu importe d'où je viens.

Je voudrais également ajouter—il a parlé de la planification de l'emploi. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de South Shore invoque le Règlement.

M. McCreath: Je sais que mon honorable ami n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur. Il ne sait peut-être pas que jeudi, j'ai eu le grand plaisir d'annoncer que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait présenté. . .

Des voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Débat. Le député de Nunatsiak a la parole.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de parler de ce projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications auront des effets néfastes sur les travailleurs du Nord. En avril dernier, lorsque le gouvernement a annoncé sa planification de l'emploi et les changements qu'il se proposait d'apporter au programme d'assurance-chômage, j'ai exprimé mes inquiétudes à propos des effets que ces changements auraient sur les travailleurs du Nord et depuis, ces inquiétudes ne cessent de grandir.

Le gouvernement augmente la période minimale de travail requise pour être admissible aux prestations et il réduit la durée maximale de ces prestations partout au